



Lac Patrick

Bulletin de liaison

Site web: apelp.ca

Volume 24 no. 2 - novembre 2016

À NOTER DANS VOTRE AGENDA

Lundi 21 novembre

Séance du conseil municipal

Samedi 26 et dimanche 27 novembre

Marché de Noël à Entrelacs

Samedi 10 décembre

Noël des enfants

LE BULLETIN DE LIAISON

Vous voulez commenter un article? Vous voulez parler d'un sujet concernant notre lac? Faites-nous parvenir vos textes pour une prochaine publication du Bulletin. La date de tombée est de 2 semaines avant la parution.

BULLETIN ÉLECTRONIQUE

Notre banque de données contient 152 noms de propriétaires autour du lac. De ce nombre 85 ont donné une adresse courriel et ces personnes reçoivent le Bulletin par courriel.

SVP aidez-nous à réduire nos coûts d'impression et nos frais de poste. Faites parvenir votre adresse courriel à Michel Lamarre à lamarre.michel@sympatico.ca ou par téléphone au 514-279-5626, 450-228-2916. Ainsi nous pourrions vous transmettre le Bulletin par la poste électronique. Ce Bulletin est aussi disponible sur le site www.apelp.ca
Merci de votre collaboration et bonne lecture.

MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres, résidents et villégiateurs du bassin versant du Lac Patrick,

Merci aux 44 membres de notre association qui ont participé à notre assemblée générale annuelle du 6 août dernier.

Merci aux membres du conseil d'administration 2015-2016 pour le travail réalisé au cours de l'année dernière.

Merci aussi à deux de nos membres qui ont choisi de prendre du repos après 25 années de service comme membre du conseil d'administration. Je me dois de souligner l'implication exceptionnelle de Mme Hilda Bleyer et de M. Pierre Lacombe.

Merci à la relève. Mme Jeane Francoeur, M. Richard Cardinal et M. Gilles Drouin se joignent à M. Michel Lamarre et moi pour donner un nouveau souffle à notre association.

Votre nouveau conseil s'est déjà réuni deux fois. Tous les membres du conseil ont souligné l'importance de mettre l'accent sur la visibilité de notre association. Dans un premier temps, il a été décidé de produire quatre Bulletins de liaisons par année qui seront publiés le 15 novembre, le 15 mars, le 15 juin et le 15 septembre.

Je vous souhaite une fin automne très agréable après cet été exceptionnel!

Je profite de l'occasion pour vous offrir mes meilleurs vœux de paix, de santé, d'amour et de fraternité pour la prochaine année.

Pour toute question ou commentaire, utilisez notre site internet info@apelp.ca ou contactez-moi par courriel à flinteau@uniserve.com ou par téléphone au 514-895-3400.

François Linteau,
Président de l'APELP.

VOTRE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2016-2017



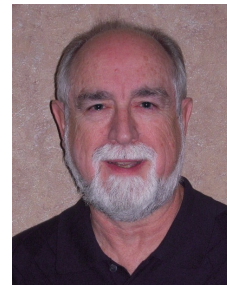
François Linteau
président



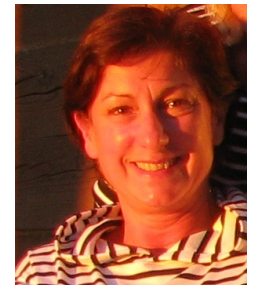
Michel Lamarre
vice-président



Gilles Drouin
secrétaire



Richard Cardinal
trésorier



Jeane Francoeur
administratrice

NOURRIR LES CANARDS: NON

Tout le monde tombe sous le charme de la mère canard suivie de ses petits qui passent devant notre quai! Et la tentation de leur lancer un morceau de pain est tentant. Mais ce n'est pas une bonne idée!

Sachez qu'à Entrelacs, un règlement interdit le nourrissage des palmipèdes et/ou oiseaux sauvages sur son territoire (2013-448).

Au delà du règlement, pourquoi devons-nous éviter de nourrir les oiseaux aquatiques sauvages? Disons qu'en général vous leur faites plus de mal que de bien. Soyez rassurés. Le milieu naturel fournit en abondance toute la nourriture nécessaire aux canards et à leur joyeuse progéniture.

Le geste bien intentionné de nourrir les canards entraîne des problèmes environnementaux sérieux

Voici des faits

- Un gramme fèces (excréments) = 33 à 149 millions de coliformes fécaux.
- Un canard produit 336 g de fèces par jour.
- 336 grammes de fèces par jour = 50 000 millions de coliformes fécaux par jour, ce qui peut contaminer de 5,5 millions à 25 millions de litres d'eau par jour, ce qui donne une concentration de 200 coliformes fécaux par 100 ml ce qui est la norme limite pour fermer une plage.

Conséquences négatives pour les canards

- Crée une dépendance à une nourriture peu riche qui ne fait aucunement partie de sa diète naturelle et qui perturbe les réflexes de recherche de nourriture.
- Dérange les habitudes alimentaires de se nourrir de plantes aquatiques et de micros organismes.
- Nuit à la croissance des canetons par l'absence de nutriments riches en protéines.
- Favorise une concentration anormale de canards sur une petite surface.
- Augmente le risque de contracter une maladie ou créer une épidémie (lorsqu'un oiseau infecté se retrouve dans un groupe dense de canards).
- Augmente le risque de prédation; les canards nourris deviennent moins farouches et plus vulnérables.
- Augmente le risque de développer des maladies; le pain non mangé favorise l'émergence de bactéries, pouvant provoquer des maladies mortelles pour le canard.
- Désorganise le cycle migratoire normal des canards qui restent plus longtemps à l'automne. Rend aussi plus vulnérable au froid; le pain ne contient pas les éléments nutritifs nécessaires à sa survie, particulièrement durant la dure période de l'hiver alors que les zones d'eau libre sont rares.
- Crée une dépendance aux humains.

Conséquences négatives pour l'environnement

- Contamination du plan d'eau par le biais des coliformes fécaux et de bactéries propices aux maladies.
- Les canards produisent par jour autant de coliformes que cinq humains, leur présence dans l'eau est un indice de la possibilité de retrouver des bactéries ou virus dangereux pour la santé humaine.
- Concentrés, les fèces polluent les cours d'eau et causent des dommages sur les rives.
- Un excès de nutriments occasionné par les fèces de canards peut causer aussi des blooms d'algues à l'été et la dermatite du baigneur.
- De grandes quantités d'excréments peuvent mener à l'augmentation des bactéries y compris celle de E.coli qui peut provoquer un empoisonnement dont les symptômes sont semblables à ceux de la grippe comme des crampes d'estomac, des nausées, des vomissements, des diarrhées et de la fièvre.
- Les substances nutritives de ces excréments augmentent le développement d'algues, qui affecte la qualité de l'eau et mène à des problèmes de santé humaine.

Que faire ?

- Ne dérangez pas les canards dans leur habitat.
- Observez-les à distance, les oiseaux aquatiques sont des animaux sauvages.
- Évitez de les nourrir, vous aidez à maintenir les populations de canards en bonne santé et à conserver leur comportement naturel.
- On peut dénoncer les contrevenants à la municipalité! Mais il peut être préférable et plus sympathique d'aller à la rencontre des personnes et de leur expliquer pourquoi on ne doit pas nourrir les canards.

L'organisme Canards Illimités a publié un excellent article expliquant pourquoi on ne doit pas nourrir les canards.

Vous souhaitez améliorer la qualité de l'eau, entre autre celle de la rivière Jean-Vennes? Faites-vous violence ne nourrissez pas les canards!

Note générale

Les canards, les bernaches et les oies sont protégés au Canada, par la "Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs". Il est interdit de placer un appât, c'est-à-dire de les nourrir, de la période commençant 21 jours avant l'ouverture de la saison de chasse et se terminant le lendemain du dernier jour de cette saison de chasse.

Liens intéressants

<http://www.canards.ca/en-apprendre-plus-sur-les-milieus-humides/faq-sur-la-sauvagine/>

<http://www.activebeat.co/fr/fitness-nutrition/sil-vous-plait-cesse-z-de-nourrir-les-canards/1/>

DEVENEZ MEMBRE!

Votre contribution financière est essentielle à la survie de notre organisation. Vous pouvez dès maintenant nous faire parvenir votre cotisation 2017 au montant de 25\$. Veuillez utiliser le formulaire de cotisation ci-joint ou celui disponible sur notre site web à www.apelp.ca

ENSEMENCEMENT

Pour la 16e année nous avons ensemencé le lac. Le 21 mai dernier nous avons mis à l'eau environ 550 truites de 9 à 12 pouces et 40 livres de plus de 12 pouces pour un montant de 1500 \$. Cette année 30 personnes ont donné un total 1375 \$. En plus, nous avons reçu un don de 250\$ de la municipalité d'Entrelacs. Merci à toutes les personnes qui ont fait une contribution.